



ENTREPRISES CONCERNEES PAR CETTE MISSION DE CONSEIL

- Toutes entreprises désirant mettre en place, ou réévaluer, son organisation de mise en sécurité du personnel présent dans l'établissement, à mettre en place en cas d'accident ou de sinistre.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS A METTRE A DISPOSITION

- Registre contenant toutes les procédures de sécurité existantes dans l'établissement,
- Registre de sécurité et ses rapports,
- Les derniers compte-rendu d'exercices évacuation,
- Les plans des bâtiments sur lesquels sont indiqués les vacuités et les organes de sécurité,
- L'organigramme de l'entreprise et du service de sécurité éventuel.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT CETTE MISSION DE CONSEIL

- **Consigne de sécurité Incendie** : Article R4227-37 à R4227-39 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Aménagement des locaux permettant de réduire le risque incendie** : Code de la construction et de l'habitation, Règlementation E.R.P. et Partie 4 du code du travail



DURÉE DE L'ACTION

- Durée à définir par notre Expert en fonction de votre établissement (visite sur site + temps nécessaire à la rédaction des consignes de sécurité incendie évacuation)



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Non défini



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Non défini

OBJET DE LA MISSION

- A l'issue de l'expertise :
 - > Réaliser un état des lieux organisationnel, matériel et humain.
 - > Proposer une stratégie d'évacuation et/ou de confinement permettant d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'établissement.
 - > Vérifier l'efficacité de la stratégie mise en place.
 - > Proposition d'un plan de formation, si nécessaire.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Professionnel de la prévention et en gestion du risque incendie, possédant une large expérience opérationnelle dans le domaine.

ORGANISATION DE LA MISSION

- > Il est impératif d'avoir un accès à l'ensemble des locaux, afin d'analyser l'ensemble des risques de l'établissement,
- > Prévoir un entretien avec le responsable sécurité de l'établissement,
- > Mettre à disposition un bureau ou une salle de réunion permettant la consultation des divers documents cités précédemment,
- > A l'issue, un compte-rendu, sous forme de « consigne de sécurité incendie », sera présenté afin de définir la stratégie d'évacuation et/ou de confinement proposée.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.